

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMBRUMESNIL DU VENDREDI 04 OCTOBRE 2019 A 18h

L'an deux mil dix-neuf, le 04 octobre, à 18 heures, le **Conseil Municipal**, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie d'Ambrumesnil sous la Présidence de Monsieur Norbert Letellier, Maire d'Ambrumesnil.

Date de Convocation

27 septembre 2019

Etaient présents : MM. et Mmes Norbert Letellier, Eric Lebourg, Mickaël Quibel, Alain Bodot, Béatrice Creignou, Monique Forestier, Julien Hébert, Ginette Legouez-Delannoy, Angélique Letellier, Alain Reine, Isabelle Ridel

En exercice: 14

Nbre de Conseillers

Absents/Excusés : Mmes Sophie Dupuis, Pascale Moka et M. Dominique Sancier

Présents : 11

Pouvoir de M. Dominique Sancier à Mme Monique Forestier
Pouvoir de Mme Pascale Moka à Mme Béatrice Creignou

Votants : 13

Secrétaire de Séance : Madame Béatrice Creignou

Ordre du jour :

1. Adoption du compte-rendu du 22 juillet 2019
2. Avis du conseil municipal sur le projet éolien du Pays de Caux
3. Validation du devis de l'entreprise EUROVIA - cuve de 10 m3
4. Choix du scénario pour le zonage d'assainissement d'Ambrumesnil
5. Proposition de vente de terrain communal
6. Installation de M. MIDAFI - logement au-dessus du commerce
7. Révision statutaire 2020 du Syndicat Départemental de l'Energie
8. Position à prendre concernant la privatisation de « Aéroports de Paris » (ADP)
9. Repas des aînés 2019
10. Rémunération de prestation aux bénévoles qui officient lors du repas des aînés
11. Fixation du prix de l'insertion publicitaire dans le prochain journal communal
12. Questions diverses

Rajout à l'ordre du jour

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- Transfert de charges 2019 entre le SIVOS et la commune d'Ambrumesnil

Il demande de passer au vote.

Le Conseil Municipal vote à **l'unanimité** pour le rajout à l'ordre du jour.

1. Adoption du compte-rendu du lundi 22 juillet 2019

Monsieur Letellier revient sur deux points des questions diverses :

- Monsieur le Maire revient sur les cours de yoga qui ont commencé le 9 septembre. Ces cours ont lieu au 1^{er} étage de la salle du Parvis aux horaires suivants :

- Pour les débutants, mardi 10h15
- Pour les initiés, lundi 12h15 et jeudi 20h00

Un loyer de 100 euros par mois sera demandé à Mme Schnellbach, professeure de yoga, à compter du mois de janvier 2020 si le nombre d'élèves est suffisant pour faire perdurer cette activité.

En plus des cours habituels, un atelier « Ouverture des épaules » sera proposé aux initiés le dimanche 15 décembre 2019.

Renseignements et inscriptions : emilieyoga.fr/

- Concernant le carrefour de Ribeuf, l'arrêté préfectoral est établi. La Direction des Routes va poser les panneaux dans les jours à venir pour une limitation de vitesse à 50km/h.

- Le carrefour de Gellersen (Tessy) a été refait, il ne devrait plus y avoir d'inondation.

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques à formuler sur le compte-rendu.

Aucune n'est formulée.

Il demande de passer au vote.

Le compte rendu est adopté à **l'unanimité**.

Vote du rajout à l'ordre du jour

- Transfert de charges 2019 entre le SIVOS et la commune d'Ambrumesnil

Monsieur le Maire explique que la demande de remboursement auprès du SIVOS des charges de fonctionnement engagées par la commune d'Ambrumesnil pour l'année 2019 se fait sous la forme d'une convention entre la commune et le SIVOS établie le 30 mars 2018.

Les dépenses de fonctionnement qui incombent à la mairie (frais de téléphone et d'internet ainsi que les frais de ménage) pour l'année 2019 se chiffrent de la manière suivante :

Frais de ménage	Frais de téléphone et d'internet
Taux horaire : 10,13 et 10,03	Ligne téléphonique abonnement : 69,78 x 12 = 837,36 €
Nombre d'heures : 430	Location matériel téléphonie : 25,60 x 12 = 307,20 €
Cot° patronales : 1 776,13 €	
RIFSEEP : 114,83 €	
Congés payés : 435,25 €	

- Frais de ménage 6 678,71 €
- Frais de téléphone et d'internet 1 144,56 €

Les Membres du Conseil Municipal, après avoir délibéré, à **l'unanimité** :

VOTENT pour que le SIVOS rembourse la somme de 7 823,27 € à la commune d'Ambrumesnil au titre de l'année 2019 pour les charges de fonctionnement engagées par celle-ci

2. Avis du conseil municipal sur le projet éolien du Pays de Caux

Monsieur le Maire expose que par délibération du 4 novembre 2016, le conseil municipal s'est prononcé sur le projet de parc éolien sur la commune d'Ambrumesnil et des accords fonciers qui y sont associés à 13 voix pour et 1 voix contre, Monsieur Hébert n'ayant pas participé au vote.

A ce jour, une nouvelle délibération doit être prise sur la position du conseil municipal.

Monsieur Letellier reste fidèle à ses convictions voire conforté car il expose qu'il est du devoir de chacun de diminuer l'impact sur les ressources terrestres, de contribuer à la réduction des émissions de CO², d'assurer l'indépendance énergétique de notre pays.

Pour répondre à un habitant de la commune qui s'est prononcé sur le registre du commissaire enquêteur : « EDF Energies Nouvelles a acheté les élus ». Monsieur le Maire répond haut et fort que cette remarque est déplacée et n'engage que son auteur et qu'il a fait tous les efforts pour que les retombées financières soient maximales. Celles-ci seront bientôt confirmées dans le rapport de Monsieur le Commissaire enquêteur et ce sont les habitants qui bénéficieront prioritairement de cette manne financière.

L'implantation de ce parc a été conçue pour limiter les atteintes aux paysages et à ce titre, une haie sera implantée. Fidèle à son engagement, Monsieur Letellier votera favorablement.

Celui-ci fait lecture de la délibération à prendre ce soir :

Conformément aux dispositions des articles 432-12 du Code Pénal et L.2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Julien HEBERT est absent de la salle de conseil municipal pour ne participer ni au débat ni au vote.

Monsieur Norbert Letellier, Maire, expose au Conseil Municipal le contenu du courrier de la Préfecture de la Seine Maritime du 17 juin 2019 et rappelle que le dossier complet du dossier du parc éolien du Pays de Caux est à la disposition du Conseil Municipal.

Enfin, conformément à l'article R. 512-20 du code de l'environnement, il précise que le Conseil Municipal peut faire connaître son avis sur ce projet, au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête.

Le Conseil Municipal a pris connaissance des informations relatives au projet éolien du Pays de Caux et de l'enquête publique associée grâce à une note jointe aux convocations à la réunion.

Après en avoir délibéré, par : **11 voix Pour, 1 voix Contre**

Le Conseil Municipal rend un avis **Favorable** au projet éolien du Pays de Caux.

Monsieur Julien Hébert arrive à 18h30

Monsieur Alain Reine quitte la salle de conseil à 18h45

3. Validation du devis de l'entreprise EUROVIA – cuve de 10 m3

Monsieur le Maire expose que suite à une réunion de chantier des travaux d'aménagement du centre bourg et des abords du stade avec l'entreprise en place et le maître d'œuvre V3D, il s'avèrerait judicieux de profiter des travaux en cours pour poser une cuve de 10 m3 pour la récupération des eaux de pluie de la salle des 12 étoiles d'or et des vestiaires du football.

Cette eau récupérée pourrait servir à arroser les fleurs du village ainsi que le stade lors de sécheresses comme cela a été le cas cet été.

Un devis à l'entreprise EUROVIA a été demandé.
Il se monte à 8 930,00 € H.T.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré **à l'unanimité** :
VALIDE le devis de l'entreprise EUROVIA
AUTORISE Monsieur le Maire a signé les commandes et avenants à intervenir à cet effet
AJOUTE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2019 de la commune d'Ambrumesnil et que la dépense sera supportée par celui-ci

4. Choix du scénario pour le zonage d'assainissement d'Ambrumesnil

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire pour le conseil municipal de faire un choix concernant le scénario pour le zonage d'assainissement d'Ambrumesnil.

Mais qu'au vu des questions restées en suspens et des nombreuses interrogations des conseillers sur le sujet, Monsieur Letellier leur demande de les formuler par écrit. Celles-ci seront transmises aux personnes concernées et invitées au prochain conseil municipal.

Monsieur Alain Reine reprend sa place à 19h15.

5. Proposition de vente de terrain communal

Monsieur le Maire expose qu'il reste un terrain communal d'environ 900 m² non constructible à ce jour à côté du bâtiment communal et que l'entretien de celui-ci incombe à la commune.

Celui-ci pourrait être proposé à la vente à Monsieur FACHE Nicolas / Madame BOUÉ Coralie et Monsieur GUÉNO Alexandre / Madame BACHELET Hélène, qui sont les propriétaires des terrains jouxtant cette parcelle libre et qui pourraient être potentiellement intéressés pour agrandir leur surface actuelle.

Les frais de géomètre incomberaient à la commune et ceux de notaire aux futurs acquéreurs.

Madame Creignou propose de demander un deuxième devis pour les travaux du géomètre, un donc au bureau d'études EUCLYD à Dieppe et un autre au bureau d'études CALDEA à Elbeuf.

Une proposition de prix sera faite à ces deux familles à hauteur de 20 euros le mètre carré.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré **à l'unanimité** :

VOTE pour cette disposition

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet

6. Installation de Monsieur Midafi – Logement au-dessus du commerce

Monsieur le Maire explique que Monsieur Midafi, dentiste et collègue de Monsieur Lhaïba, s'est installé avec sa femme dans le logement communal au-dessus du bar du centre début septembre.

Un bail a été signé chez Maître Vannier, notaire à Ouville la Rivière intégrant un loyer mensuel à hauteur de 500,00 euros.

Un état des lieux a été effectué.

Des étiquettes « CONTAINER RESERVÉ AU LOGEMENT » ont été apposées sur les containers de Monsieur Midafi pour éviter que les locataires de la salle du Parvis déposent des déchets dans celles-ci.

7. Révision statutaire 2020 du Syndicat Départemental de l'Énergie 76

VU :

- La délibération 2019/06/21-04 du SDE76,

CONSIDÉRANT :

- Monsieur le Maire présente les nouveaux statuts du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime – SDE76 votés le 21 juin 2019 qui lui permet :
 - o de sécuriser ses compétences actuelles,
 - o de prendre de nouvelles missions pour accompagner la transition énergétique sur ses territoires,
 - o de pouvoir accueillir d'autres collectivités comme les EPCI.
- Monsieur le Maire indique que ces nouveaux statuts prévoient le maintien des missions et compétences actuelles en électricité, gaz, éclairage public et télécommunications électroniques, ainsi que le maintien du mode de gouvernance existant avec notamment ses 14 Commissions Locales de l'Énergie (CLÉ) inchangées.
- Les nouveaux statuts prévoient des compétences optionnelles pour améliorer ses missions historiques, mais également d'engager de nouvelles actions pour relever les défis d'aujourd'hui sur :
 - o la transition énergétique,
 - o l'équipement énergétique de son territoire,
 - o la participation aux Plans Climat Air Énergie (PCAET),
 - o le conseil en énergie et les travaux d'efficacité énergétique,
 - o la production d'énergie d'origine renouvelable,
 - o les réseaux publics de chaleur et de froid, le bois énergie,
 - o la mobilité à faible émission de carbone (hydrogène, GNV, électrique),
 - o la gestion simple et intelligente de l'énergie : réseaux communicants, stockage d'énergie.
- Les modalités d'adhésion des EPCI sont également prévues.

Puis, il donne lecture du projet de statuts et de règlement intérieur annexés à la présente délibération, ainsi que de la note descriptive.

PROPOSITION :

Il est proposé :

- d'adopter les statuts 2020 et le règlement intérieur 2020 du SDE76,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré **à l'unanimité** :

ADOpte les statuts 2020 et le règlement intérieur 2020 du SDE76 ci-annexés.

8. Position à prendre concernant la privatisation de « Aéroports de Paris » (ADP)

Monsieur le Maire expose que le samedi 6 mars dernier à 6 heures du matin, 27 députés ont voté en faveur du projet de loi Pacte sur les entreprises qui prévoit notamment la cession des Aéroports de Paris (ADP) à des opérateurs privés. Au total, 45 députés sur 577 étaient présents pour se prononcer sur ce texte, qui comprend plus de 200 articles. Après une ultime navette avec le sénat, ce texte a été définitivement adopté par le parlement le 11 avril.

Les citoyens français ont la possibilité de demander un réexamen de cette décision dans le cadre de la procédure de Référendum d'Initiative Partagée (RIP). Pour cela, ils doivent être plus de 4,7 millions à le réclamer. ADP est officiellement devenu, en 2018, le numéro un mondial du secteur, avec un total de 281 millions de passagers. Le chiffre d'affaires et le bénéfice ont fortement augmenté en cinq ans. Il enregistre une hausse de 6,9% en 2018.

Monsieur Letellier demande pourquoi privatiser le groupe ADP qui rapporte de l'argent ?

Il informe que chacun a son mot à dire sur la décision du gouvernement. Chaque français a le droit de s'exprimer sur cette privatisation et s'opposer s'il le désire à ce projet et ce jusqu'au 12 mars 2020.

Il est possible de voter :

- en ligne sur le site : referendum.interieur.gouv.fr. Ce lien sera visible sur le site ambrumesnil.fr.
- en mairie, en prenant soin de vous munir de votre carte d'identité et de votre carte électeur.

Seules les personnes inscrites sur les listes électorales peuvent apporter leur soutien.

Il ajoute, que contrairement au vote aux diverses élections, la loi autorise à ce que la liste des signataires du RIP sur les aéroports de Paris soit rendue publique sur le site du ministère de l'intérieur.

9. Repas des Aînés

Les membres du Conseil Municipal,

à l'unanimité, après avoir délibéré,

DECIDENT d'organiser un repas le Dimanche 27 octobre 2019 et d'inviter les personnes d'Ambrumesnil âgées de 63 ans dans l'année et plus, accompagnées de leur conjoint, à ce repas traditionnel.

DECIDENT d'offrir un colis repas aux personnes âgées absentes à ce repas pour des raisons de santé.

AUTORISENT Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce repas

10. Rémunération de prestation aux bénévoles qui officient lors du repas des Aînés

Monsieur le Maire propose de récompenser l'initiative sociale des serveuses qui

officient lors du Repas des Aînés 2019.

Les Membres du conseil municipal,

à l'unanimité, après avoir délibéré :

-DECIDENT de faire un don de 100 € à chacune des bénévoles.

11. Fixation du prix de l'insertion publicitaire dans le prochain journal communal

Les Membres du Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité** :

-DECIDENT de maintenir les deux tailles/deux tarifs d'insertion publicitaire dans le journal communal N°36 concernant l'année 2019 :

- 8,5 cm sur 5 cm 20 €
- 17.5 cm sur 6 cm 40 €

Monsieur le Maire précise que les entreprises qui optent pour une insertion publicitaire dans le journal communal bénéficient d'une publicité gratuite dans le site internet d'Ambrumesnil.

12. Questions diverses

- Le Foyer Rural a mis en place des cours de « Renforcement musculaire » et de « Zumba » depuis le lundi 16 septembre. Ces cours sont proposés par une professeure diplômée, Madame Wendy FAVROU, à la salle des 12 étoiles d'Or tous les lundis. Le prix d'une séance est de 5 euros. 18h30/19h30 renforcement musculaire, 19h30/20h30 zumba. Les informations sont à prendre sur place. Une redevance de 20 euros par séance sera reversée par le FOYER RURAL à la mairie pour le prêt de la salle. Il reviendra à Messieurs les Présidents du FOYEZR RURAL de comptabiliser le nombre de séance. Les versements se feront en fin d'année civile et fin juillet avant les vacances scolaires.

- Le contrat de la maintenance électrique de l'éclairage public de la commune arrive à échéance au 31 décembre 2019. Deux entreprises ont été contactées, CEGELEC et le SDE76.

- Un problème d'éclairage public au niveau de la place du Parvis et de la rue de l'Ancienne Mare est abordé. L'entreprise CEGELEC va être contactée pour intervenir rapidement.

- Départ de l'Abbé Paillette : Monsieur le Maire fait lecture de la lettre envoyée par Monsieur Emile Paillette prévenant de son départ et remerciant la commune des bonnes relations entretenues.

- Monsieur Letellier fait part des remerciements du Club des Jeunes de Luneray, Offranville running et Chœurs and Caux pour la subvention octroyée par la commune.

- Monsieur le Maire fait le point sur le conseil communautaire du 1^{er} juillet 2019. Il donne les chiffres de la participation de la Communauté de Communes Terroir de Caux envers le collège d'Offranville :

- UNNS : 680
- FSE : 340
- COLLEGE : 670

Pour un montant total de 1 690,00 euros auquel s'ajoute la participation pour les transports scolaires.

- Une conseillère municipale pose une question sur le repas des Aînés. Est-il obligatoire d'être placé à ce repas ? Monsieur Letellier explique que déjà les couples sont à la même table et que l'esprit du repas des Aînés est de créer des liens et faire connaissance entre tous les habitants du village.. Monsieur le Maire expose que la table d'honneur sera à l'image des tables des convives.

- Un conseiller municipal demande s'il serait possible de placer une « boîte à livres » dans le village. Monsieur le Maire lui demande de lui soumettre un dossier pour l'étudier lors d'une séance prochaine.

L'ordre du jour étant épuisé à 20h45, Monsieur Norbert Letellier remercie l'ensemble des membres présents et lève la séance.